

FLASH SPECIAL COVID-19 n°4

23 mars 2020

COVID-19 : L'Uriopss vous informe de l'actualité en REGION ...

Informations de l'ARS BFC

>>> Comment engager des frais taxi/hôtels pour assurer la continuité de service - COVID19

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons si vous deviez recourir à des taxis ou à des hébergements pour certains de vos personnels, voici le modus operandi que nous vous proposons. De manière générale, afin que vous puissiez apporter une réponse rapide aux agents, **nous vous proposons d'engager les frais directement** et ce sans validation de l'ARS.

Le dispositif est le même pour les activités sanitaires ou médico-sociales.
Nous vous rappelons que les frais de repas ne sont pas éligibles

- Les structures engagent les frais nécessaires (sur la base de coûts raisonnables)
- Les dépenses sont saisies dans un tableau de bord normé (cf.PJ) et les justificatifs sont conservés par l'établissement
- L'ARS les réglera en fin de campagne sur la base du tableau dûment complété que vous communiquerez à l'ARS

En cas de difficultés (hôtels fermés, refus des taxis), vous prendrez contact avec vos délégations départementales qui procéderont alors à une réquisition en lien avec la préfecture.

>>> Plateforme TELMI

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (**ARS**) et le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (**GRADES**) mettent à disposition des médecins libéraux et hospitaliers la plateforme régionale de télémédecine (**TELMI**) pour réaliser des téléconsultations au domicile du patient ou dans toute structure d'hébergement.

Cette plateforme :

- Est disponible sans installation pour le médecin et permet de joindre un patient sur un smartphone, tablette ou ordinateur
- Est gratuite pour tous les professionnels de santé de la région BFC
- Respecte le décret du 19/10/2010 et permet de garantir le plus haut niveau de sécurité des données de santé tant pour le professionnel que pour le patient
- Elle sera progressivement ouverte aux autres professionnels de santé

**Ce sont les médecins utilisant ce service (ou une autre solution du marché) qui pourront proposer aux résidents une téléconsultation.
C'est le médecin uniquement qui décide de faire une téléconsultation.**

[Organisation de la Plateforme](#)

>>> Décalages de procédures « Appels à candidatures – Appels à Projets – Coupes PATHOS – Evaluation externe – CA – ERRD 2019 – Campagne budgétaire »

- Les dates de retours aux Appels à Candidatures en cours sont repoussés au 30 avril
- Les réponses aux candidatures PCPE, GEM Autisme sont repoussés au 15 mai
- La date de l'appel à projet « EHPAD 25 » est repoussée à une date ultérieure (concertation CD 25 en cours)
- La complétude du tableau de bord de la performance est attendue pour 30 juin
- Les coupes PATHOS seront pris en compte jusqu'au 31 décembre pour les dotations 2021 (et non 30 juin)
- Les rapports d'Evaluation Externe attendus depuis le 1er mars bénéficient d'un report de 3 mois à l'issue de la période
- Le dépôt des CA et ERRD 2019 est possible jusqu'au 30 juin 2020 sur la plateforme dédiée
- Les délais de campagne budgétaire pour l'allocation de moyens seront desserrés (circulaire à venir).

Ces délais seront bien sur adaptés en fonction de l'évolution de la crise COVID 19

**L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr**

- Conduites et à tenir et consignes devant l'apparition de symptômes
- Préconisations, informations et consignes par secteur
- Frais taxi/hôtels pour assurer la continuité des services
- Plateforme TELMI
- Etablissements de santé : organisation des transports pour fournir du matériel nécessaire à la mise en place de cellules de confinement
- Référents ARS par département
- Mobilisation des étudiants
- FAQ, mesures d'aides aux entreprises et associations, consignes salariés et employeurs
- Questions-réponses Droit social (garde d'enfants, sécurité et droit de retrait, activité partielle, télétravail, réquisition du personnel, congés et absences, ...)

>>> [ACCEDER A CES INFORMATIONS](#) >>>

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>

pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

Nous restons mobilisés à notre mesure mais n'hésitez pas à nous contacter par mail qui sont relevés régulièrement : Catherine SERRE, Directrice régionale - c.serre@uriopss-bfc.fr – contact@uriopss-bfc.fr ou 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

Recueil de vos préoccupations : [ICI](#)

Consulter régulièrement notre site internet en page d'accueil : www.uriops-bfc.fr

COVID-19 : Secteur Enfance-Famille

>>> [Courrier d'Adrien TAQUET](#) aux Présidents des Conseils Départementaux – 21.03.20

COVID-19 : Informations de notre Partenaire ORCOM

- Actualité COVID-19 : [Comment demander l'activité partielle](#)
- Actualité COVID-19 : [Arrêt du travail pour les personnes à protéger](#)
- Actualité COVID-19 : [Mise en place du télétravail dans les entreprises](#)
- Actualité COVID-19 : [Que faire lorsque mon salarié est contraint de garder son enfant en maison ?](#)
- Actualité COVID-19 : [Les mesures fiscales concernant la TVA](#)
- Actualité COVID-19 : [Les mesures fiscales exceptionnelles pour votre entreprise](#)
- Actualité COVID-19 : [Comment bénéficier des mesures bancaires ?](#)

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR www.uriopss-bfc.fr en page d'accueil

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr